

ARBITRAGE

Réunion du 9 Juillet 2018

Président : Jean-Marc SALZA (jmsalza@laurafoot.fff.fr).

Présent : Nathalie PONCEPT.

CLASSEMENTS

- Les classements Ligue seront consultables sur le site internet de la LAuRAFoot rubrique ARBITRAGE. La CRA rappelle que les parutions sur le site internet ont valeur officielle et que la consultation du PV sur le site internet de la LAuRAFoot est obligatoire.
- Les dossiers de renouvellement ont été envoyés par mails aux arbitres gérés par la CRA, ceux qui ne les auraient pas reçus doivent contacter le service compétitions par mail. Les licences doivent être renouvelées dès maintenant auprès des clubs.

DOSSIERS MEDICAUX

Les dossiers médicaux pour les arbitres jeunes et séniors de Ligue, candidats Ligue et pré-ligue, sont en ligne sur le site internet de la LAuRAFoot rubrique ARBITRAGE, puis DOCUMENTS, et doivent être retournés pour le 15/7/2018 suivant les instructions à télécharger :

- Pour les **arbitres de Ligue seniors, candidats Ligue seniors et Jeunes Arbitres de la Fédération** à: **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON.**
- Pour les **Jeunes Arbitres de Ligue, candidats Jeunes Arbitres de Ligue et Jeunes Arbitres pré-ligue** à: **Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Football ZI Bois Joli II – 13 rue Bois Joli – CS 20013 63808 Cournon d’Auvergne CEDEX.**

COURRIERS DES LIGUES

- **Ligue de Paris Ile de France** : Demande de transfert du dossier de Monsieur Mathieu FERNANDES. Le nécessaire sera fait.
- **Ligue de Bourgogne de Football** : Réception du dossier de Monsieur Thomas DELEUZE et de Monsieur Vianney ROZAND.

CARTE POSTALE

De Russie de Clément TURPIN, Cyril GRINGORE et Nicolas DANOS : Remerciements.

COMMISSION REGIONALE DE L'ARBITRAGE **CLASSEMENTS** **PROMOTIONS RETROGRADATIONS EN FIN DE SAISON**

Le calcul des âges des arbitres se fera au 1/1/2019 pour la saison 2018/2019.

Les classements se font selon les dispositions du règlement intérieur de la CRA LAuRAFoot (rubrique arbitrage du site internet de la LAuRAFoot).

R1: pour chacun des 2 groupes (ou poule): 1 descente obligatoire en R2; objectif : 26 arbitres classés R1 pour 2018/2019 participation obligatoire aux échanges interligues.

R2 : pour chacun des 3 groupes (ou poule): 1 montée en R1, 2 descentes au plus dont 1 descente obligatoire en R3, participation obligatoire aux échanges interligues.

R3 : Le premier de chacun des 8 groupes (ou poule) est promu en catégorie R2 (sous réserve d'être obligatoirement disponible le samedi et le dimanche, participation obligatoire aux échanges interligues). Le dernier de chacun des 8 groupes (ou poule) est remis obligatoirement à disposition de son district.

AAR1 : 4 descentes au plus dont 2 descentes obligatoires en AAR2.

AAR2 : 1 montée en AAR1; 1 descente obligatoire en AAR3.

AAR3 : pour chacun des 2 groupes (ou poule): 1 montée en AAR2 (sous réserve d'être obligatoirement disponibles le samedi et le dimanche). Le dernier est remis obligatoirement à disposition de son district.

R1P, R2P et R3P : suivant décisions CRA groupe formation FFF.

La liste des arbitres de la catégorie Elite Régionale sera établie par la CRA en fonction des directives fédérales.

Pour l'arbitre R3 ou assistant R3 rétrogradé, il est remis à la disposition de son District d'appartenance qui peut le représenter (ou non) dès la saison suivante, sous réserve de l'accord de la C.R.A., ou par la suite sans limite d'âge maximum de candidature à la Ligue. Son District d'appartenance peut le représenter immédiatement la saison suivante à la pratique sans repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa nomination en Ligue. Pour les cas de jeunes arbitres accédant à la catégorie R3, il sera

dispensé de repasser la théorie s'il est rétrogradé dans les 3 saisons suivant sa première nomination en R3 (venant des JAL ou de District). Cette disposition ne peut être utilisée qu'une fois pour chaque arbitre.

En cas d'ex-aequo au sein de chaque poule, les arbitres sont départagés par 6 critères successifs : i. participation AG arbitres ii, puis nombre d'échecs aux tests physiques iii, puis participation au(x) stage(s) de formation iv, puis meilleur classement au rang d'un des observateurs v, puis moins mauvais classement au rang d'un des observateurs vi, puis note au questionnaire annuel de la saison. Si la C.R.A. doit déterminer un classement entre différents arbitres de chaque poule lorsqu'il y en a plusieurs (pour des repêchages ou des accessions supplémentaires par exemple), au-delà de la position occupée par rapport aux derniers promus ou aux derniers rétrogradés, ils seront départagés en premier lieu par le total de points des bonus et des malus obtenus par chaque arbitre, puis en cas d'ex aequo par le nombre de points obtenus par chaque arbitre dans son groupe, puis par le meilleur classement au rang d'un des observateurs, puis par le moins mauvais classement au rang d'un des observateurs, puis par la note au questionnaire annuel de la saison écoulée.

La CRA statuera en fonction des éléments en sa possession et en fonction du règlement intérieur sur l'affectation de tous les arbitres non classés et sur tous les cas non prévus.

La réunion de début de saison du groupe formation FFF jeunes et séniors 2018/2019 (arbitres promotionnels Elite Régionale, R1P, R2P, JAF, candidats JAF) aura lieu vendredi 31 août 2018 à partir de 19h00.

L'assemblée générale des arbitres de ligue seniors aura lieu samedi 1er septembre 2018 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON (Métro B station Stade de Gerland) à partir de 8h00 (fin de la journée à 18h00).

L'assemblée générale des jeunes arbitres de ligue, candidats ligue jeunes et jeunes arbitres pré-ligue aura lieu dimanche 2 septembre 2018 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON (Métro B station Stade de Gerland), convocation à 9h00 pour les tests physiques (fin de la journée à 18h00).

L'assemblée générale des arbitres et candidats ligue futsal aura lieu à une date et en un lieu à définir (tests physiques spécifiques futsal).

Un arbitre absent 2 saisons consécutives à l'AG sera remis définitivement à disposition de son district.

Le séminaire des observateurs aura lieu dimanche 2 septembre 2018, convocation à 9h00 au siège de la LAuRAFoot 350B avenue Jean Jaurès 69007 LYON, fin de la journée à 18h00.

Le Président,

La secrétaire,

Jean-Marc SALZA

Nathalie PONCEPT